

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 10 septembre 2021**

**Délibération CA\_20210910\_01A**

**Renouvellement des conseillers du Département : installation des représentants départementaux au conseil d'administration**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**0 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 7 juillet 2020 relative au nombre et à la répartition des sièges au conseil d'administration ;

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Indre du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres du conseil d'administration du SDIS ;

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

#### **Membres avec voix délibérative**

#### **Représentants du Département**

**M. Marc FLEURET, président du conseil d'administration**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Gérard MAYAUD</b> Conseiller départemental de Saint-Gaultier	<b>M. Gérard BLONDEAU</b> Conseiller départemental de Le Blanc
<b>Mme Mireille DUVOUX</b> Conseillère départementale de Valençay	<b>Mme Virginie FONTAINE</b> Conseillère départementale de Neuvy-Saint-Sépulchre
<b>Mme Florence PETIPEZ</b> Conseillère départementale de Châteauroux-1	<b>M. François DAUGERON</b> Conseiller départemental de La Châtre
Mme Michèle SELLERON Conseillère départementale de La Châtre	<b>Mme Nolwenn FORTUIT</b> Conseillère départementale d'Ardentes
<b>M. Régis BLANCHET</b> Conseiller départemental de Buzançais	<b>Mme Chantal MONJOINT</b> Conseillère départementale de Châteauroux-3

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

<b>M. Gilles CARANTON</b> Conseillère départementale d'Ardentes	<b>M. Philippe METIVIER</b> Conseiller départemental de Levroux
<b>Mme Nadine BELLUROT</b> Conseillère départementale de Levroux	<b>Mme Nathalie CORBEAU</b> Conseillère départementale de Le Blanc
<b>M. Claude DOUCET</b> Conseiller départemental de Valençay	<b>Mme Lydie LACOU</b> Conseillère départementale de St- Gaultier
<b>M. Michel BOUGAULT</b> Conseiller départemental d'Issoudun	<b>M. François AVISSEAU</b> Conseiller départemental d'Agenton-sur- Creuse
<b>Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie</b>	
Titulaires	Suppléants
<b>M. Michel LIAUDOIS</b> Membre de la CDC Brenne Val de Creuse	<b>M. Gérard NICAUD</b> Président de la CDC du Châtillonnais- en-Berry
<b>M. Didier BARACHET</b> Vice-président de Châteauroux Métropole	<b>M. Marc DESCOURAUX</b> Vice-président de Châteauroux Métropole
<b>Mme Danielle DUPRÉ-SEGOT</b> Vice-présidente de Châteauroux Métropole	<b>M. Dominique HERVO</b> Délégué à la CDC Brenne Val de Creuse
<b>Collège des Communes</b>	
Titulaires	Suppléant
<b>M. Pierre ROUSSEAU</b> Maire de Saint-Valentin	<b>Mme Annick BROSSIER</b> Maire de La Vernelle
<b>M. Jean-Marc SEVAULT</b> Maire de VILLEGONGIS	<b>M. Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET</b> Maire de Levroux
<b>M. Jean-Paul THIBAudeau</b> Maire d'Eguzon	<b>M. Jean-Michel MOREAU</b> Adjoint au maire d'Argenton-sur-Creuse
<b>Membres avec voix consultative</b>	
Titulaires	Suppléants
<b>Colonel hors classe Éric BELGIOÏNO</b> Directeur départemental des services d'incendie et de secours	<b>Colonel Bruno POIX</b> Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
<b>Médecin de classe exceptionnelle Philippe JUSSIAUX,</b> médecin chef - Service départemental d'incendie et de secours	<b>Médecin commandant Jean-Pierre PROUTIERE,</b> médecin chef adjoint - Service départemental d'incendie et de secours
<b>Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe Éric FERRET</b> Membre élu représentant les officiers des sapeurs-pompiers professionnels	<b>Lieutenante 1<sup>ère</sup> classe Delphine CHEVALLIER</b> Membre élu représentant les officiers des sapeurs-pompiers professionnels du

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre	service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
<b>Adjudant Fabrice RÉTOLIA</b> Membre élu représentant les non officiers des sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre	<b>Caporal Jordan MITTEREAU</b> Membre élu représentant les non officiers des sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
<b>Lieutenant Cyril COME</b> Membre élu représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre	<b>Capitaine Yannick THEVENET</b> Membre élu représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
<b>Adjudant Fabien GUIBOURET</b> Membre élu représentant les non officiers de sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre	<b>Sapeure 1<sup>ère</sup> classe Sophie LORILLOUX</b> Membre élu représentant les non officiers de sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
<b>Mme Aude MANGIN</b> Membre élu représentant les personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre	<b>Mme Nathalie BORDES</b> Membre élu représentant les personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre
<b>Capitaine Christian LACOTE</b> Président de l'Union départementale Des Sapeurs-Pompiers de l'Indre.	

**Article 2.** Le conseil d'administration est présidé par M. Marc FLEURET, président du conseil départemental.

**Article 3.** Le préfet de l'Indre ou son représentant assiste de plein droit aux séances, ainsi que le comptable de l'établissement public.

**FLEURET Marc**